



Syndicat des Communes du Littoral Varois

**Compte rendu de la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois
Mardi 28 octobre 2014
Hôtel de Ville du Lavandou**

Monsieur Gil Bernardi, président du SCLV et Maire du Lavandou ouvre la séance

Projet de charte du PNPC

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Expose les raisons qui incitent plusieurs communes à ne pas adhérer à la charte du PNPC : La charte s'intéresse à des sujets qui sont la responsabilité traditionnelle des élus. Pour exemple, le directeur du Parc ne peut immiscer dans la gestion du parc : des logements sociaux des communes, les requalifications urbaines, les entrées de Ville, les PLU, etc

Inquiétude sur la gouvernance : il aurait été dit par le directeur du Parc sic Monsieur le Maire du Rayol Canadel : « le directeur n'a de compte à rendre qu'au ministre et pas aux élus ». Cela est révélateur d'un état d'esprit bien éloigné des discours séduisants.

Après lecture du projet par tous les élus concernés : il va au-delà de leurs craintes.

Question notamment sur ABYSSEA : connu depuis 4 ans par des experts scientifiques d'IFREMER basé en Bretagne alors que les élus locaux n'en ont eu connaissance que depuis juin lors de la réunion du PAMM à laquelle Monsieur Gil Bernardi a assisté. Projet de recherche industrielle soulevant la question du secteur pétrolier, gaz de schiste, accepté dans la zone du Parc National par son directeur sans concertation préalable avec les Conseil d'Administration.

L'enquête publique est prévue à Hyères et Sainte Maxime.

Madame Isabelle Monfort – Ville de Hyères

Surprise que les élus ne prennent pas les choses en main et demandent des explications au préfet et au ministre. Le parc n'est pas chargé de relayer des projets dont il n'est pas porteur.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou :

Le ministère et la préfecture ont été interrogés.

La réunion d'information demandée n'a pas eu lieu, à ce jour.

Mode de fonctionnement de l'état : Préparer les projets et une fois finalisés, informer les communes concernées

Carence : pas de réaction des associations écologiques.

Il est patent que ce projet industriel, probablement intéressant au plan de la recherche, n'a pas sa place » dans une Aire Maritime Adjacente à un parc National ni dans une ZPS, ni dans le Canyon des Stoechades, ni dans le sanctuaire Pelagos.

Madame Raphaëlle Le Guen, Ville de la Seyne sur mer

Utiliser ce dysfonctionnement pour rappeler au PNPC de consulter les élus.

Conclusion du vote

4 communes : OUI

12 communes : NON

Bilan des journées de l'ANEL à la Rochelle

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

La façade méditerranéenne n'est pas assez écoutée et aimerait que ses spécificités soient mieux prises en compte.

Un élu breton ayant précisé que « la Bretagne c'est la mer et la mer c'est la Bretagne », les élus du SCLV ont quitté la séance.

La Loi du 3 janvier 1986 mentionne qu'il n'y a pas de différenciation entre les façades. Un responsable pour chaque façade est élu au sein de l'ANEL.

Les enjeux du décret plage ne sont pas identiques et pourtant il s'applique de la même manière. La saisonnalité, position géographique, conditions météorologique devraient être pris en compte pour l'établissement des lois, décrets d'applications et circulaires.

Monsieur Franck Boumendil – vice-président SCLV

Création du Comité Mare Nostrum : Président Franck BOUMENDIL

Le comité est présent pour influencer et donner son avis sur les textes réglementaires. Il sera force de propositions et demandera un quota obligatoire de représentants méditerranéens dans les différents groupes de travail. Mare Nostrum sera inclus dans l'ANEL, faisant des propositions spécifiques aux Autorités.

Harmonisation des dates de saison balnéaire

Question de responsabilité des Maires, au niveau du CGCT. Il incombe au Conseil Municipal de déterminer les dates d'exploitation des baignades de mer et d'en tenir les conséquences au niveau de la sécurité. L'ouverture et la fermeture de la saison des baignades de mer imposent que les Communes assurent la sécurité des baignades, en adaptant les moyens aux besoins.

La saisonnalité divergente : Vacances de Pâques, Contrat des plagistes ouverture au 1^{er} mai,

ZMEL

La DDTM propose aux communes de gérer leur plan d'eau et de récupérer l'attribution et la gestion des mouillages en réalisant des zones de mouillages organisés dites ZMEL.

Estimation des recettes à environ 20 000 euros à titre d'exemple pour Le Lavandou mais peu de notion du coût de mise en place et de fonctionnement du service.

La DDTM n'a pas de connaissance précise sur les mouillages actuels, leurs positionnements afin de localiser les mouillages sauvages.

Cette zone de mouillage organisée pourrait être rétrocédée à une association ou sous forme de DSP si cela représente un caractère lucratif.

Question diverses

Madame Raphaëlle Le Guen, Vice-Présidente du SCLV – 1^{ère} adjointe de la Seyne sur mer

Interroge sur la possibilité de trouver une solution pour l'achat conjoint d'une « suceuse ». En effet, plusieurs communes sont confrontées à la même problématique : trop de sable dans les ports et manque de sable sur les plages.

Monsieur le Président du SCLV annonce que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 12h30.

Gil BERNARDI
Président du SCLV

PJ – Compte rendu intervention Camille Parrod - Acteon

Syndicat des Communes du Littoral Varois
Siège : Hôtel de Ville – 83980 Le Lavandou
Tel : 04 94 05 15 81 – Fax : 04 94 71 55 25 – www.lavandou.fr